

Villeneuve d'Ascq, le 29 FEVRIER 2012

Thierry JANAS
Directeur Administrative

03 59 08 59 74
directionadministrative@nordpasdecals.fff.fr

Destinataires :

- Monsieur le Maire
De la Ville de LA CAPELLE LEZ BOULOGNE
- Monsieur le Président
Du F.C. LA CAPELLE

Nos réf : CP/TJ/ma

Objet : Confirmation de classement d'une installation sportive

Monsieur le Maire,
Cher Monsieur,
Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après, la décision de la Commission Fédérale des Terrains et Infrastructures Sportives (CFTIS) prise au cours de la réunion de la section « Classement » du 28 Février 2012 – PV n° 2

CONFIRMATION DE CLASSEMENT

- LA CAPELLE LEZ BOULOGNE
- Stade Gérard Fachon 1 (NNI 629080101)

Sur proposition de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives, la C.F.T.I.S. prononce le classement de cette installation en niveau 5 jusqu'à l'échéance du 13 Février 2022.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 22 Février 2002
- Procès-verbal de la Commission de Sécurité du 28 Août 2000

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser :

- Tracer la zone technique - Délai : 29 Février 2012
- Fixer au sol les deux bancs des abris de touche des joueurs - Délai : 31 Mars 2012
- Mettre en place un abri de touche pour les officiels (1m50) - Délai : 30 Juin 2012

Vous souhaitant bonne réception de la présente,
Veuillez agréer, Monsieur le Maire, Cher Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Thierry JANAS
Directeur Administratif

Copie : District Côte d'Opale